

Règlement d'ordre intérieur

Chers judokas,
Chers parents,

Voici le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) du Judo Club KAMI Nalines.
Veuillez en prendre connaissance, le compléter (Fiche signalétique) et le signer avant tout accès au tatami (cette opération est à renouveler chaque début de saison).
L'accès au tatami signifie l'acceptation automatique du judoka et de ses parents à celui – ci.
Le R.O.I. est consultable et téléchargeable sur notre site internet : www.judokami.be

Organes

➤ **Staff Administratif :**

- ✓ Thierry PUIATTI (Président)
- ✓ Sidonie PIEROUX (Responsable administrative)
- ✓ Cathy MININI (Coordinatrice compétition)

➤ **Commission Technique & Grade (C.T.G.) :**

- ✓ Natacha DELMOTTE 6^{ème} DAN (Senseï)
- ✓ Thierry PUIATTI 4^{ème} DAN
- ✓ Bruno MININI 2^{ème} DAN

Seuls les membres de ces organes sont compétents et ont toute autorité en leur matière. Toutes demandes ou remarques particulières éventuelles doivent se faire auprès des responsables.

Jours et heures de cours (ÊTRE ÂGÉ de 6 ans)

- Les mercredis de 18h00 à 19h30 ;
- Les samedis de 10h00 à 11h30.

Les jours de congés ou de fermeture du DOJO sont annoncés oralement lors des cours, indiqués sur notre site internet et envoyés par e- mail.

Acceptation des conditions générales

- ✓ Tous les judokas, les membres, les parents du Judo Club KAMI Nalines se doivent de respecter :
 - Le R.O.I. de la Fédération F.E.B.E.L.A.M ASBL ;
 - LE R.O.I. du Judo Club KAMI Nalines ;
 - Le code moral du Judo (cfr. Licence), voir le site du club.

Licence – Assurance

- ✓ La licence est valable 12 mois. Chaque judoka doit être en ordre de licence – assurance avant de monter sur le tatami. Il est de la responsabilité du judoka (ou ses parents) de la renouveler le mois précédent son expiration. L'équipe administrative vous remettra les documents nécessaires à présenter au médecin (approbation médicale obligatoire) de votre choix ainsi que le montant à payer. Les nouveaux inscrits (n'ayant jamais eu de licence auprès de la F.E.B.E.L.A.M ASBL) bénéficieront suite à la signature d'une décharge parentale de 4 cours d'essai offerts en début de saison.

Présences

- ✓ Chaque judoka doit être en possession de sa carte de présence quand il participe aux cours afin qu'elle puisse être pointée. Tout oubli répété peut entraîner l'interdiction d'accès au DOJO.
- ✓ Les cartes de présences sont en vente auprès du staff administratif (carte de 4 cours = 12,00 €, carte de 8 cours = 22,00 €, cartes de 12 cours = 28,00 €)
- ✓ Veillez à respecter la date de validité des cartes de présences. Le non renouvellement en temps requis entraînera un supplément de 2,50 €. Si une difficulté survenait par rapport à une absence prolongée justifiée de votre enfant nous vous invitons à en informer, immédiatement, le staff administratif et la C.T.G. afin de trouver une solution.

Ponctualité

- ✓ Les cours commencent aux heures précises.
- ✓ Les retardataires peuvent ne pas être admis sur le tatami.

Responsabilité du club et surveillance des judokas

- ✓ Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets dans le hall sportif et les vestiaires.
- ✓ La surveillance des judokas n'est assurée que sur le tatami et pendant la durée des cours auxquels ils participent.
- ✓ Le Judo Club KAMI Nalines décline toute responsabilité en cas d'accident avant et après les cours.
- ✓ L'accès au DOJO est uniquement réservé au pratiquant. La discrétion y est de rigueur. Les spectateurs ne sont pas admis pendant les cours. Le DOJO sera fermé de 18h15 à 19h15 le mercredi et de 10h15 à 11h15 le samedi.
- ✓ Toute sortie du tatami sans autorisation du professeur est interdite.
- ✓ Si vous devez reprendre votre enfant avant la fin du cours, nous vous demandons d'en informer le moniteur présent au début du cours. Nous vous demandons aussi, avant de reprendre effectivement votre enfant, d'en avvertir le moniteur présent.
- ✓ **Le club décline toute responsabilité si en raison de fiches non complétées et non retournées il est dans l'impossibilité de vous contacter (voir fiche signalétique).**

Respect – Discipline

- ✓ Chaque membre s'engage à ne pas porter préjudice à la F.E.B.E.L.A.M, au Judo Club KAMI Nalannes et aux membres du Judo Club KAMI Nalannes par des propos, gestes ou actes pouvant leur nuire ; en ce y compris au travers des réseaux sociaux.
- ✓ Le moniteur se réserve le droit d'interdire l'accès au DOJO à un judoka qui n'aurait pas observé les règles élémentaires de respect et aurait montré un esprit contraire à toute éthique et au code moral du Judo.

Hygiène

- ✓ Une hygiène corporelle irréprochable est exigée.
- ✓ Les ongles des doigts et des orteils seront propres et coupés courts.
- ✓ Chaque judoka doit se présenter avec judogi propre (non déchiré, non décousu) et réglementaire (adapté à sa taille).
- ✓ Chaque judogi portera l'écusson du club au niveau du revers gauche (à hauteur du cœur).
- ✓ Les filles doivent porter un t – shirt blanc sous leur judogi. Le t – shirt blanc est toléré chez les garçons en cas de maladie.
- ✓ Les cheveux longs doivent être attachés par des élastiques SANS élément métallique.
- ✓ Les bijoux tels que bagues, boucles d'oreilles, chaînes et autres sont interdits sur un tatami.
- ✓ Tout judogi en prêt devra être rendu lessivé et repassé dès le cours suivant.

Passage de grade

- ✓ Tout passage de grade se fait sur décision de la C.T.G. Jusqu'à l'âge de 13 ans, les judokas passent par le système intermédiaire de barrettes. Au – delà cet âge, les judokas passeront les examens pour obtenir directement le grade supérieur sauf décision contraire de la C.T.G.

Compétitions

- ✓ Les compétitions ne sont nullement obligatoires, bien que conseillées pour l'évolution du judoka. Elles n'interviennent en rien dans l'obtention des grades jusqu'au grade de ceinture marron. Après certaines compétitions (Shiaï) deviennent obligatoires en vue de l'obtention du grade supérieur de ceinture noire. La participation aux compétitions nécessite une inscription préalable d'au moins une semaine.
- ✓ Les compétitions ne peuvent se concevoir qu'avec une pratique régulière du judo.
- ✓ En cas de blessure ou d'arrêt prolongée de la pratique du judo, la C.T.G. se réserve le droit d'interdire l'inscription aux compétitions et/ou Shiaï.
- ✓ La C.T.G. se réserve le droit de refuser l'accès du judoka à la compétition.

Accidents

- ✓ Toute blessure lors des cours sera prise en charge par le moniteur qui apportera les soins nécessaires.
- ✓ Dans certains cas, le moniteur se réserve le droit d'appeler de suite une ambulance.
- ✓ Tout accident doit être signalé le jour même au moniteur.



Activités

- ✓ La participation aux activités fédérales (voir calendrier F.E.B.E.L.A.M présent sur le site internet) est obligatoire à partir de la ceinture bleue.

Divers

- ✓ Toute communication se fait via le site internet officiel du club (www.judokami.be).
- ✓ Toutes prises de vue ou de vidéo devront préalablement faire l'objet d'un accord de la C.T.G.
- ✓ Toutes les personnes qui collaborent à la vie du Judo Club KAMI Nalines le font de manière bénévole. Soyez courtois et respectueux vis – à – vis de celles – ci.
- ✓ Les sorties et organisations club sont réalisées au profit des jeunes judokas.
- ✓ Les responsables des différents organes sont à votre disposition pour toute information complémentaire non reprise dans ce R.O.I.
Ils vous apporteront les réponses dès consultations auprès des organes compétents.
- ✓ En cas de non – respect d'un des points repris dans ce R.O.I., la C.T.G. se réserve le droit d'interpeller toute personne concernée par ce manquement et le cas échéant de l'exclure, sans délai, du club.
- ✓ Toute décision prise au sein du club est immédiatement relayée aux organes fédéraux compétents (F.E.B.E.L.A.M ASBL)

Code Moral du Judo

La POLITESSE

C'est le respect d'autrui

Le COURAGE

C'est faire ce qui est juste

La SINCERITE

C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée

L'HONNEUR

C'est être fidèle à la parole donnée

La MODESTIE

C'est parler de soi – même sans orgueil

Le RESPECT

Sans respect aucune confiance ne peut naître

Le CONTRÔLE DE SOI

C'est savoir se taire lorsque monte la colère

L'AMITIE

C'est le plus pur des sentiments humains



Je soussigné Monsieur / Madame _____, responsable légal

de _____

atteste avoir pris connaissance du R.O.I.

Date : ____ / ____ / 20____

Signature : _____

Fiche signalétique 2019 – 2020

Prénom – NOM du (des) judokas (s) :

Prénoms – NOMS des représentants légaux du (des) judoka(s) :

Date de naissance + lieu de naissance :

Adresse du (des) judoka(s) :

Rue, n° : _____

CP, Communes : _____

E – Mail : 1) _____ @ _____

2) _____ @ _____

(Pour la réception des informations)

Personnes à prévenir en cas de difficultés :

- Liens de parenté + N° GSM : _____

- Liens de parenté + N° GSM : _____

- Liens de parenté + N° GSM : _____

Remarques médicale éventuelles :



Oui, je donne mon autorisation pour la sauvegarde, et l'utilisation de mes données par le Judo Club KAMI Nalannes ainsi que la publication d'éventuelle photo sur le site internet du club.

Date + Signature : ____ / ____ / 20____ _____